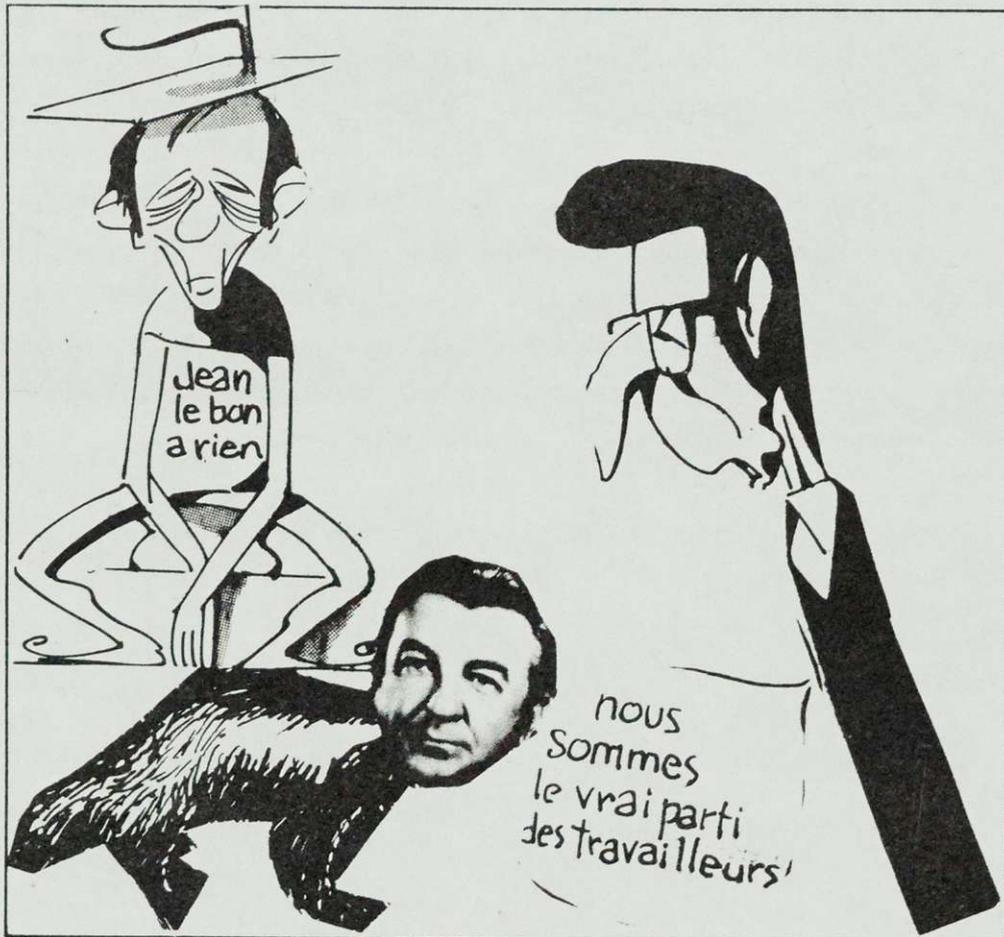


NEGOCIATIONS INTERROMPUES  
LOI 24  
MISES EN DISPONIBILITE



Salut camarades,

L'Inter-action renaît pour vous informer de l'état des négociations et de l'évolution de l'action syndicale dans chacun des collèges.

Il paraîtra une fois la semaine ou suivant le rythme des négociations et sera publié à l'intention des militants syndicaux locaux (les différents responsables d'information et d'action et les "poteaux"). Sauf avis contraire ou incidents de parcours, vous devriez le recevoir une fois la semaine.

Le service d'information de la négociation fera l'impossible pour vous donner un compte rendu exact de la négociation. En retour, nous attendons de votre responsable d'information un rapport régulier de l'action qui s'organise et s'effectue dans votre syndicat. Ces rapports devraient nous parvenir au début de chaque semaine, au plus tard le mardi après-midi.

Ce n'est que bien informés que nous pourrons mener une action commune pour réaliser les objectifs de notre négociation.

Pierre Lampron,  
Responsable de l'information  
pour la négociation CEGEP.

## L'ETAT DE LA NEGOCIATION

DEPOT DU PROJET: 17/4/75

Le projet de convention collective a été déposé officiellement auprès de la partie patronale lors d'une journée de négociation, le 17 avril 1975.

Ce dépôt a été suivi d'une journée et demie de négociation, les 23 et 24 avril, au cours de laquelle le porte-parole patronal, Me Rémi Chartier, a posé des questions d'éclaircissement sur notre projet.

### STRUCTURES PATRONALES DE DECISION

Le 23 avril, les représentants patronaux, en réponse aux interrogations syndicales, ont expliqué les structures patronales de décision et de définition du mandat de la table patronale.

#### 1.- Grandes orientations

Les grandes orientations générales sont définies par l'assemblée générale de la Fédération des Collèges. Cette assemblée comprend les directeurs généraux ou leur représentant. Des observateurs du Gouvernement participent normalement à cette assemblée.

#### 2.- Comité conjoint Gouvernement-Collèges

L'assemblée de la Fédération délègue un représentant (monsieur Jean-Jacques Deguire) à un comité conjoint Gouvernement-Collèges qui définit le détail des mandats suivant les orientations générales adoptées par l'assemblée.

Ce comité, présidé par monsieur Robert Diamand, ex-directeur général du CEGEP de Rivière-du-Loup, est composé de représentants des collèges ainsi que des différentes tables de négociation gouvernementales dans le secteur de l'éducation.

#### 3.- Assemblée générale de la Fédération

Les modifications de mandats, à l'exception des orientations très générales qui doivent retourner à l'assemblée générale de la Fédération, sont soumises au Conseil d'Administration de la Fédération qui comprend sept personnes.

A cette structure, il faut ajouter les mécanismes de coordination des négociations pour l'ensemble du Gouvernement dont la responsabilité devrait normalement reposer sur le ministre de la Fonction publique.

#### REACTION PATRONALE GENERALE AU PROJET SYNDICAL

A la fin de la journée du 24, en réponse à une demande que nous avons faite plus tôt, la partie patronale nous a fait part de sa réaction générale à notre projet. Il est difficile de relater en détail cette réaction toute de nuances, d'autant de pas en avant que de pas en arrière.

Elle peut cependant se résumer ainsi: Selon les représentants patronaux, le projet syndical, "pourvu que chacun fasse son bout de chemin... laisse entrevoir la possibilité d'une convention négociée."

Selon les représentants patronaux, la tâche, la sécurité d'emploi, la participation font l'objet de recherches communes; il s'agit là de problèmes réels que les deux parties veulent résoudre. Leur modalité de solutions poseront cependant sans doute des difficultés.

#### Conclusion ou évaluation de cette réaction

Pour le comité de négociation, la seule conclusion qui soit actuellement possible de tirer de cette réaction, c'est que nous pouvons nous attendre à des réponses patronales qui soient plus positives que celles que nous avons eues en octobre 1971, à la suite du dépôt de notre projet en mai 1971. Mais, jusqu'où cette réponse ira dans le sens de nos revendications? Il est impossible de le dire et c'est là toute la question.

#### LE DEBUT DE LA DANSE DES REMISES DES SEANCES DE NEGOCIATION?

Le 24 avril, nous avons convenu que les prochaines négociations se tiendraient les 13, 14 et 15 mai. La partie patronale devait confirmer le lieu.

Le 7 mai, suite à un appel de notre part, la veille, le porte-parole patronal annulait la journée du 13 mais confirmait pour les 14 et 15 en prévoyant la possibilité de poursuivre le 16. Il nous annonçait un dépôt partiel de réponses patronales sur:

- 1.- la juridiction de la convention collective;
- 2.- les droits et avantages du Syndicat;
- 3.- la participation.

Le porte-parole patronal ajoutait même qu'il répondrait peut-être aussi sur la procédure de grief et d'arbitrage.

Le 12 mai, il communiquait de nouveau, cette fois pour contremander toute rencontre pour cette semaine et nous dire qu'il communiquerait de nouveau "le plus tôt possible" pour fixer la prochaine rencontre qui aurait peut-être lieu, sans que rien ne soit sûr à ce sujet, à la fin du mois de mai ou au début de juin.

La raison officiellement donnée pour ce retard: la nécessité pour la partie patronale de se mieux préparer.

#### CONCLUSION

Le comité de négociation a peine à admettre cette raison comme la véritable explication du retard à poursuivre les négociations et ce à cause du téléphone du 7 mai, du fait que la partie patronale a en main le Nouveau Pouvoir de la consultation d'automne, celui de l'avant-projet de février. Le comité de négociation craint qu'il s'agisse là d'une manoeuvre de la partie patronale gouvernementale pour retarder le début des négociations réelles et de les faire traîner durant l'année prochaine, après avoir, comme la dernière fois, chercher à régler auparavant avec les secteurs de pointe comme le secteur hospitalier. Quoi qu'il en soit, il est important d'être vigilants et, malgré ce moment peu propice de l'année, de prendre des moyens pour amener les collèges et le Gouvernements à négocier sérieusement et rapidement dès cet été, suivant les intentions dont ils nous avaient déjà fait part à cet égard et sur lesquelles ils semblent maintenant revenir.

LES NEGOCIATIONS DOIVENT

REPRENDRE

Notre projet est déposé depuis le 17 avril 1975. La partie patronale s'est déjà déclarée prête à répondre sur les dossiers participation, prérogatives syndicales et juridiction de la convention collective.

Puis soudain, sans raison apparente: Remise des négociations. Pourquoi? Quel est l'intérêt de retarder, ralentir le rythme des négociations?

Par ailleurs, la FAS négocie au rythme de 4 jours/semaine et 3 semaines/4.

Que faut-il comprendre?

L'ACTION DOIT COMMENCER

MAINTENANT

Ce retard dans la négociation est inacceptable. Surtout qu'il risque de prendre des proportions alarmantes. Il faut dès maintenant exiger de la partie patronale qu'elle revienne à la table de négociation - POUR NEGOCIER. (A cet effet, votre bureau exécutif a sûrement fait parvenir un télégramme à Jean-Jacques Deguire, représentant de la Fédération des Collèges à la table de négociation.)

Présentement, le CAPP fait la tournée des syndicats locaux pour évaluer la situation. Le camarade du CAPP vous suggérera quelques moyens d'action pour obliger les patrons à négocier. Il discutera aussi avec vous de certaines actions susceptibles de faire comprendre à la partie patronale notre intention de commencer la prochaine session avec un bilan positif de négociation.

En termes clairs, il nous faudra être prêts en septembre pour demander des comptes aux négociateurs.

Une réunion des responsables d'action et d'information fera le point sur cette tournée les 10 et 11 juin au Motel Rond-Point de Lévis.

AMENDEMENTS A LA LOI 24 :

OFFENSIVE GOUVERNEMENTALE

Votre assemblée générale ou votre conseil syndical a peut-être déjà discuté de la loi 24 et de ses amendements. Vous n'ignorez pas l'importance de cette loi et vous connaissez, par conséquent, les armes que le Gouvernement est en train de se donner pour "encadrer" l'action syndicale.

Inter-action reviendra bientôt sur le sujet. Pour l'instant, il vous informe de la parution d'un bulletin CSN L'état capitaliste contre le syndicalisme. Ce bulletin devrait faire l'objet d'une étude intensive et devrait vous inciter à vous définir une action par rapport à l'agression gouvernementale.

MISES A PIED

80 CAMARADES SANS EMPLOI

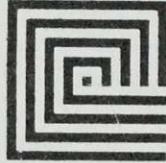
Nous avons déjà fait la preuve qu'il en coûterait relativement rien d'assurer un emploi à tous les professeurs présentement mis à pied pour surplus d'effectifs. Malgré cela, la partie patronale a refusé systématiquement toutes nos propositions.

La FNEQ a donc pris l'initiative d'une opération "sécurité d'emploi" ayant pour objectif d'assurer un emploi aux 80 professeurs injustement congédiés.

Cette opération se déroule en trois temps:

1. Chacun des professeurs a déjà reçu la liste des postes qui leur sont disponibles dans le réseau;
2. Chaque département affichant des postes disponibles a reçu la liste des professeurs mis en disponibilité dans le réseau, pour la discipline qui les concerne;
3. Les départements concernés assurent la priorité d'emploi aux professeurs mis à pied dans le réseau.

Le responsable de l'opération est Roland Boyer (514-843-7832). A défaut de le rejoindre, vous transmettez vos informations à Pierre Lampron (514-842-3181) au bureau de la FNEQ à Montréal.



FEDERATION DES COLLEGES

NEGOCIATEUR DEMANDE POUR LA  
FEDERATION DES CEGEP

Qualifications:

Aucune qualification particulière  
n'est requise.

Responsabilité:

Sous l'autorité du directeur général et du ministère, le candidat devra montrer une habileté particulière à interpréter des projets de convention collective complexes mais dans des délais propres à ralentir ou à stopper complètement toute négociation.

Une belle personnalité serait un atout si elle peut endormir toute velléité réelle de négociier chez la partie syndicale.

Au reste, une intelligence moyenne est amplement suffisante.

Ne pas poser de candidature avant octobre 1975.



POUR INFORMATION: Pierre Lampron, FNEQ.  
Tél.: (514) 842-3181